



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

**COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE**  
**Compte-rendu de la réunion du mardi 14 janvier 2020 A 17H30**  
**Salle de réunion 47 – 144, route de Thionville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2020.
2. Subventions aux associations socioéducatives conventionnées.

- 
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Anne Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s** :

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale

La séance s'ouvre à 17h30. En l'absence des autres Élus membres de la commission, le compte rendu de la précédente commission ainsi que les deux points inscrits à l'ordre du jour sont adoptés en l'état.

**1<sup>er</sup> point** : Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2020.

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations conventionnées et la manifestation ci-dessous mentionnées.

1/Associations étudiantes conventionnées

**a) Diffu'Son**

Créée en 2005, l'association promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'île du Saulcy. En 2020, elle a comme projets spécifiques d'organiser son festival annuel le Saulcy Blaster et d'ouvrir le Cais'Son à d'autres publics. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

**b) Association Inter-Culture Promotion**

L'AICP propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. En 2020, elle poursuivra son accompagnement d'aide à l'installation des étudiants en récupérant des meubles et de la vaisselle pour les installations. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

**c) Radio Campus Lorraine**

Radio associative, étudiante, culturelle et lorraine, RCL a pour objet d'être une pépinière de recherche de nouveaux contenus radiophoniques. Elle émet en FM sur le 106.1 à Metz. L'équipe bénévole est composée d'une trentaine de bénévoles-étudiants des différents campus messins, elle se déplace pour des émissions en extérieur et en public. Implantée dans les locaux du CROUS Lorraine sur le Campus Saulcy depuis janvier 2016, les bénévoles y animent actuellement 15 émissions différentes et 5 nouvelles émissions sont en préparation. L'association compte deux salariés, un chargé de développement et un coordinateur d'antenne. Elle organise régulièrement des formations pour ses bénévoles sur des sujets variés (technique, réalisation d'émission, mise en voix, interview, reportage, ...) et propose également des formations civiques et citoyennes pour les volontaires en service civique de Moselle. Dans une volonté de développement axée sur l'éducation populaire, l'association anime des ateliers d'éducation aux médias intitulés « Donne Ta voix » et s'adressant principalement à des publics spécifiques et non-initiés à la radio. Un partenariat avec l'association Carrefour a lieu depuis 2018 et sera reconduit en 2020 et l'association est en contact avec le Centre Social de Bellecroix pour plusieurs projets d'ateliers (périscolaires, projet Cité'Cap). Elle est également en contact avec de nombreuses associations locales qui viennent régulièrement promouvoir leurs événements et manifestations sur ses ondes et participe plus ponctuellement par des émissions en extérieur à des galas ou autres manifestations organisées par des associations (principalement étudiantes). Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

2/Projet des Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine, cursus double diplôme Metz-Mayence, organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, les Journées Franco-Allemandes : événements culturels et festifs symbolisant l'amitié existant entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région. Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera du 24 janvier au 02 février et s'articulera notamment autour du Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020 à Bliida, un Festival de courts-métrages franco-allemands « les Ptits Claps » le vendredi 31 janvier au cinéma Klub, le Marché des produits du Terroir, un marché de producteurs locaux, qui aura lieu dimanche 02 février au Centre socio-culturel de Metz-Magny, et enfin un concert, Metz en Musik, qui aura lieu également le 02 février à la cathédrale. Il est proposé d'accorder une subvention de 500,00 €.

Afin de permettre aux trois associations étudiantes conventionnées de réaliser leurs projets annuels 2020, et à l'association AMFA d'organiser les Journées Franco-Allemandes, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées à ces projets avec un montant global de subventions de 9 230 €.

**2<sup>ème</sup> point : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées.**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 861 150 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées ci-après.

**1. Subventions pour fonctionnement**

Les associations messines ici concernées, développent leurs projets socioéducatifs pour la plupart dans des équipements municipaux mis à leur disposition dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Devant les difficultés financières de ces dernières années liées aux baisses de subventions et au nouveau dispositif pour les emplois aidés peu adapté au recrutement dans le domaine de l'animation, la Ville a fait à nouveau le choix de maintenir le niveau de financement pour leur fonctionnement. Les associations continuent, quant à elles, de développer leurs activités en lien étroit avec les préoccupations et besoins des habitants. Thématique récurrente et sujet d'actualité incontournable, l'écologie a fait son entrée dans de nombreuses structures, jusqu'à devenir, dans certains cas, le fil conducteur de toutes les actions proposées tant elle est transversale et universelle. Ainsi on voit apparaître des "repair cafés", des ateliers d'échanges de savoirs et de DIY (Do It Yourself, pour apprendre à fabriquer soi-même ses produits ménagers, de beauté etc.), une ressourcerie (récupération, réparation et valorisation d'appareils en tous genres), des trucothèques (pour l'échange gratuit d'objets), des jardins pédagogiques et participatifs, un centre de ressources (regroupement d'informations, de jeux, d'outils etc. sur le développement durable). D'autres mettent en place des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature) et des "CDD jeunes" (Contrat Développement Durable) où les jeunes deviennent les ambassadeurs de l'écologie au sein de leur quartier en échange de places de cinéma, tickets de bus, piscine etc.. La solidarité, autre sujet fort de l'actualité citoyenne, est également au coeur des actions proposées. Epicerie et frigos solidaires, adhésion au dispositif ProxiDon (plateforme numérique permettant aux commerces alimentaires de proximité de faire des dons aux associations), lutte contre l'isolement (fêtes et repas partagés et participatifs, samedis des amis, café social), informations sur les droits de chacun, orientation vers les bons interlocuteurs, aides administrative ou pour la recherche d'emploi... De nombreuses actions visent également à recréer du lien social et intergénérationnel tels que des moments conviviaux, des temps de jeux et d'animations diverses dans les structures ou hors les murs dans les rues du quartier ou les cours d'immeubles, du sport en famille, du théâtre intergénérationnel, des visites régulières des enfants dans les maisons de retraites ou les résidences séniors ou encore de l'accompagnement scolaire assuré par des retraités. Une nano-brasserie a même vu le jour faisant suite à des ateliers de dégustations qui ont eu beaucoup de succès permettant ainsi de rassembler des habitants du quartier d'horizons très variés.

Concernant les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM : périscolaire, mercredis, vacances scolaires), on constate dans presque l'ensemble des structures organisatrices une forte augmentation de la fréquentation, entraînant parfois des problématiques liées au manque d'espace. Dans ces ACM se développe également l'accueil d'enfants en situation de handicap, un réel progrès pour les familles concernées qu'il s'agira petit à petit de généraliser à l'ensemble des associations.

Dans de nombreux cas, des partenariats se mettent en place avec des associations du quartier ou des institutions (notamment dans le domaine social ou de l'éducation spécialisée) ainsi qu'entre les structures de quartiers différents (déplacement de groupes d'enfants ou de familles d'un centre à l'autre pour partager des activités). Des liens se tissent également de plus en plus avec les écoles et les collèges des territoires. Ainsi les ACM ne sont plus de simples services rendus aux familles, mais de véritables projets éducatifs auxquels enseignants et familles sont associés.

Enfin, plusieurs structures voient augmenter le nombre d'associations qu'elles accueillent. Afin de créer des interactions entre elles et avec l'ensemble des bénévoles et des usagers, elles les incitent à s'impliquer dans la vie du lieu d'accueil, à participer à des actions collectives et à mettre en place des

actions transversales entre leurs différents domaines d'activité. Concernant les infrastructures, la réouverture dans le quartier du Sablon, du centre social Le Quai entièrement rénové et agrandi est prévue pour début mars 2020 après une semaine de festivités inaugurales (spectacles, concerts, ateliers...). D'importants travaux seront initiés pour la mise en accessibilité de la MJC de Metz-Sud et du centre social de Bellecroix, ainsi que pour la rénovation du centre Lacour qui assure désormais la fonction d'annexe de L'Agora afin d'assurer un accueil de proximité.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 826830 €**. Dans la continuité des deux derniers exercices, l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments fera l'objet d'une prochaine délibération.

## **2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.**

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi. À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019. Il est proposé de le reconduire pour la période de janvier à juillet 2020.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 8 janvier au 1er juillet 2020.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 8 janvier au 1er juillet 2020 s'élève à **34 320 €**.

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

La séance est levée à 17 heures 50.